Conditions Générales de Vente (CGV) de la pension féline GAYA ANIMALIA

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la pension féline Gaya Animalia, située au 15 rue de Lasserre, 33730 Noaillan, héberge et prend en charge les chats confiés par leurs propriétaires (ci-après "le client").

Article 2: Acceptation des CGV

La réservation d'un séjour au sein de la pension féline implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client. Toute signature de contrat de garde validera ces CGV.

Article 3: Admission des chats

Pour être admis à la pension, chaque chat doit répondre aux critères suivants :

- Vaccination (primo + rappel) depuis plus de 3 semaines et moins d'un an contre les maladies suivantes : Typhus, Coryza et Leucose.
- · Identification par puce ou tatouage,
- À partir de l'âge de 6 mois, les chats doivent être castrés et les femelles stérilisées
- À jour dans les vermifuge/antipuce

Le propriétaire doit fournir le carnet de santé du chat et sa carte d'identification ICAD, qui seront conservé pendant toute la durée du séjour.

La pension Gaya Animalia se réserve le droit de refuser tout chat qui serait susceptible de présenter un risque de comportement, santé, ou bien-être. La priorité de la pension est de s'assurer que chaque pensionnaire préserve sa sérénité et sa sécurité.

Article 4: Réservation et annulation

Les demandes de réservation peuvent être effectuées par téléphone ou email. La réservation n'est confirmée qu'après réception du contrat signé et d'un acompte de 30% du montant total du séjour. Toute réservation non complète au-delà de 7 jours suivant la date du contrat est déclaré nulle.

- En cas d'annulation par le client par sa propre volonté : l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de décès de l'animal.
- En cas d'annulation indépendante de la volonté du client de type événement exceptionnel (catastrophe naturelle, accident, pandémie...), l'acompte payé en chèque est annulé. L'acompte en espèces ou virement n'est pas remboursable mais sera transformé en avoir sur une durée d'un an, sous réserve de disponibilité.
- En cas d'annulation par Gaya Animalia pour des raisons exceptionnelles, le client sera intégralement remboursé.

Article 5: Tarifs et paiements

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

Le solde du paiement doit être effectué au moment du dépôt du chat à la pension. Les moyens de paiement acceptés sont : virements, espèces, chèques.

Article 6 : Durée du séjour

Le séjour du chat à la pension commence le jour du dépôt et se termine le jour du retrait. Tout séjour prolongé doit être signalé et accordé par la pension. Des frais supplémentaires avec un supplément de 100% seront appliqués pour les séjours prolongés non signalés. Le paiement dû se fera le jour de récupération du chat. En cas de retour anticipé du client, le tarif dû dans le contrat ne change pas.

Article 7 : Responsabilité

La pension féline s'engage à prendre soin du chat et à lui fournir un environnement sain. Toutefois, la pension ne peut être tenue responsable en cas de maladie, accident ou décès du chat, sauf en cas de négligence avérée.

En cas de fuite ou de perte du chat, la pension mettra tout en œuvre pour retrouver l'animal et avertira immédiatement le propriétaire. Une déclaration auprès des autorités compétentes sera effectuée.

Article 8 : Soins médicaux

En cas de besoin de soins vétérinaires durant le séjour, la pension contactera le vétérinaire disponible. Les frais médicaux engagés seront à la charge du propriétaire.

Article 9 : Abandon du chat

Si le chat n'est pas retiré dans les 7 jours suivant la date convenue, et sans nouvelles du propriétaire, la pension pourra prendre les mesures nécessaires pour confier l'animal à la fourrière ou à la SPA.

Article 11 : Données personnelles

Les informations recueillies lors de la réservation sont nécessaires à la gestion du séjour du chat. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 12: Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de recourir à toute action judiciaire. À défaut de résolution amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

Article 13: Modification des CGV

La pension féline se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront applicables à toute nouvelle réservation effectuée après leur mise en ligne sur le site internet de la pension.

Fait à Noaillan, le 01 septembre 2024 GAYA ANIMALIA